

# MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : [montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr](mailto:montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020 à 14h30

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien		X	
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie	X		
MARTINEZ	Eric	X		
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis		X	Procuration à Yves DELORT

La réunion du Conseil se tient exceptionnellement à la salle des fêtes, afin que ses membres puissent se rendre compte du résultat de l'isolation acoustique. C'est aussi le moyen de respecter les 4m<sup>2</sup> par personne préconisés dans le cadre de la pandémie, alors que les chiffres flambent en Ariège. De plus la séance a dû être avancée pour respecter le couvre-feu, le quel couvre-feu n'existe plus, puisque remplacé par le confinement. Néanmoins les activités du Conseil Municipal sont considérées comme des activités professionnelles et à ce titre bénéficient de dérogations. Chaque conseiller reçoit une attestation professionnelle, ainsi que la lettre de la préfète.

## Délibérations

### Augmentation caution salle des fêtes

Au vu de la possible fragilité des panneaux acoustiques, les conseillers souhaitent augmenter la caution à 1500.00€ de façon à responsabiliser les utilisateurs.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions :

### Compétence PLUI

A chaque élection, les compétences évoluent pour les communautés de communes, qui se trouvent obligatoirement dotées de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agit de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui définit ces compétences. Cependant après l'élection du président de la communauté de communes, les communes membres ont jusqu'au 31/12/2020 pour refuser cette compétence. Cela a déjà été fait en 2017.

Devant la taille et la diversité du territoire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas déléguer cette compétence à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent pour ne pas déléguer cette compétence :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### Compétence pouvoirs de police spéciale

Madame le Maire explique les différents pouvoirs de police du maire.

La police judiciaire et la police générale ne peuvent être transférées. Seuls les pouvoirs de police spéciale sont automatiquement transférés au président de l'EPCI sauf opposition des communes.

Ces pouvoirs sont au nombre de 6 :

- assainissement
- collecte des déchets ménagers
- stationnement des résidences mobiles des gens du voyage
- circulation et stationnement (en matière de voirie)
- stationnement sur la voie publique des exploitants de taxi
- habitat

Seuls deux pouvoirs posent question, car ils correspondent directement à des compétences exercées par l'EPCI : l'assainissement et la collecte des déchets ménagers. C'est pourquoi Madame le Maire propose de ne conserver que les 4 derniers pouvoirs.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent pour conserver les quatre derniers pouvoirs et laisser l'assainissement et la collecte des déchets ménagers à la communauté de communes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## Rapport d'activité CCCP

Le fonctionnement des communautés de communes suppose la prise de connaissance des conseillers municipaux du rapport d'activité 2019. Le document est important, et complété par un rapport sur la collecte des ordures ménagères et un sur l'eau. L'ensemble des documents peut être adressé aux conseillers par mail. Un exemplaire papier est à disposition en mairie.

Madame le Maire propose aux conseillers de répondre à leurs questions.

Elle leur demande ensuite de délibérer pour signifier qu'ils ont pris connaissance de ce document.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## Compte administratif CCCP

L'ensemble des documents est à disposition des conseillers.

Le compte administratif du budget principal de la communauté de communes se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
Résultats reportés		2 135 696,99 €	855 042,58 €		855 042,58 €	2 135 696,99 €
Opérations de l'exercice	29 364 131,32 €	29 668 587,31 €	5 925 131,00 €	6 450 025,31 €	35 289 262,32 €	36 118 612,62 €
<b>Totaux</b>	<b>29 364 131,32 €</b>	<b>31 804 284,30 €</b>	<b>6 780 173,58 €</b>	<b>6 450 025,31 €</b>	<b>36 144 304,90 €</b>	<b>38 254 309,61 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>2 440 152,98 €</b>	<b>330 148,27 €</b>			<b>2 110 004,71 €</b>
		Besoin de financement	330 148,27 €			
		Excédent de financement				
		Restes à réaliser	2 462 348,05 €	2 332 654,75 €		
		Besoin total de financement	459 841,57 €			
		Excédent total de financement				

De nombreux budgets annexes complètent le budget principal. Le tout a été voté par le Conseil communautaire le 24 juillet 2020.

Elle propose ensuite de délibérer pour signifier que le Conseil a pris connaissance de ce document.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## Trame sombre PNR

Le PNR a fait passer plusieurs propositions :

- accompagnement trame verte et bleue / trame sombre
- « votre biodiversité en vidéo »

- concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain
- restauration hors domicile en produits bio et locaux
- innover en pierre naturelle

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de postuler pour une réunion d'information sur la trame sombre, à savoir l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **Imprimantes –copieur**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'historique des imprimantes de la mairie. Le prix de revient d'une imprimante est dérisoire. Ce sont les consommables qui coûtent, en moyenne 600 à 700€ par an.

Deux entreprises ont contacté la mairie pour proposer de gros copieurs en location pour 5 ans.

Les deux propositions sont proches :

- Même type de matériel
- Durée quasi identique
- 450€ en 1 fois chez Xérox, 90€ par an chez Canon \*5 = 450€
- A3 au prix du A4 chez Xérox
- Tarif copie légèrement inférieur chez Xérox
- 5 cartons de papier offerts chez Canon.

L'économie par rapport à la situation actuelle est d'environ 120€ par an. La qualité sera meilleure (laser) et il n'y aura pas la préoccupation d'aller chercher les cartouches. Reste à choisir le prestataire.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent pour changer et a priori pour le prestataire de Xeros

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **Déplacement de la servitude de la parcelle de Bouch**

Dans l'acte d'achat de la parcelle de Bouch par la commune en 2000, afin d'installer un assainissement pour le hameau, il a été mentionné à la demande de Claude Couzinet, fermier, une servitude à l'emplacement où la réserve d'eau sera installée. Claude Couzinet souhaite d'une part que la réserve soit encore reculée, et d'autre part que le déplacement de la servitude soit mentionné dans un acte notarié. Madame le Maire a contacté Cathar'Acte pour étudier un acte administratif.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent pour le déplacement de cette servitude.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **Régularisation Bouynéous**

Madame le Maire explique que la délibération prise précédemment à ce sujet doit être revue selon le modèle proposé par Cathar'Acte.

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **Locataires : rencontres**

Madame le Maire a proposé à Alice Denis de rencontrer les locataires les plus en difficulté financière. Le contact a été très profitable.

Par ailleurs, se pose la question des différences de statuts entre les locataires. Depuis l'ouverture à la location du presbytère, les loyers sont à terme échu, c'est-à-dire payables à la fin du mois. C'est le cas pour 3 locataires. Les autres sont à terme à échoir, c'est-à-dire payable au début du mois. Cela génère un risque d'erreur très important.

Madame le Maire souhaiterait uniformiser par avenant et mettre tous les locataires à terme échu. Ce point devrait faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont d'accord pour passer tous les loyers à terme échu et se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

et chargent Madame le Maire de rédiger les avenants correspondants.

## **Informations**

### **Signalétique Ratabou**

Les techniciens sentiers du PNR sont venus proposer un complément gratuit de la signalétique, pour ce sentier qui est inclus dans les itinéraires intercommunaux, et entretenu par la communauté de communes. Parallèlement, ils proposent une modification du tracé, afin d'éviter les zones goudronnées.

### **Commission communale des impôts directs**

Nous avons nommé 24 personnes à la demande de la direction départementale des finances publiques. Conformément aux traditions, 12 noms ont été retenus : 6 titulaires et 6 suppléants. Madame le Maire adressera un courrier aux personnes retenues pour les en informer.

### **Projet de halle**

Nicolas Ferré est venu effectuer un premier relevé. Il réfléchit entre 2 projets : un parallèle au massif et le second dans la cours de la salle des fêtes. Il nous fera passer une photo intégrant l'un et l'autre projet. Il faudra choisir un projet pour réaliser l'étude.

La séance est levée à 17 h 20